

816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0 Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924 municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

CERTIFICAT DES RÉSULTATS À LA SUITE DE LA TENUE D'UN REGISTRE CONCERNANT UN RÈGLEMENT

Règlement 331-2 modifiant le règlement des usages conditionnels no 243-14 afin de modifier les critères d'évaluation d'une demande de résidence de tourisme dans la zone VI-1.

Registre tenu le 25 septembre 2023

Je soussignée, Johanne Le Buis, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, déclare ce qui suit:

- a) QUE le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement ci-dessus mentionné est de 240;
- b) QUE le nombre de demandes requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 18;
- c) QU'aucune demande de scrutin référendaire n'a été enregistrée au cours de la période tenue du registre;
- d) En conséquence des faits énoncés aux paragraphes a), b) et c) du présent certificat, le règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Saint-Herménégilde, le 10 octobre 2023

Jøhanné Le Buis,

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié le certificat ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 10 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10ème jour d'octobre 2023.

Johanne Le Buis,

Directrice générale et greffière-trésorière